

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2007)
Heft: 211-212

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES

● Dix initiatives populaires ont été lancées en 2006 au niveau fédéral, contre deux seulement l'année précédente. La plupart de ces textes contiennent des revendications financières, sociales ou écologiques. On est encore loin du record de 1998, avec 19 initiatives lancées. Cinq initiatives ont été déposées en 2006 avec les 100 000 signatures requises. Elles demandaient la dépénalisation de la consommation de cannabis, l'abolition de la prescription pour les actes pédocriminels (Marche blanche), la retraite à la carte (USS), une restriction des droits de recours des associations écologistes (PRD) et la « renaturation » des cours d'eau (pêcheurs). Actuellement, onze initiatives sont en suspens auprès du Conseil fédéral ou du Parlement. Le gouvernement a déjà dit non à dix d'entre elles, mais des contre-projets sont prévus ou possibles dans au moins sept cas. Une seule initiative est prête à passer en votation, le 11 mars, avec le verdict populaire attendu sur la caisse maladie unique. En 2006, l'unique initiative soumise a été rejetée le 24 septembre. Elle demandait l'attribution des bénéfices de la Banque nationale suisse à l'AVS. ● Les militants de l'Initiative des Alpes exigent que le nombre annuel de poids lourds traversant le massif soit ramené à 650 000 d'ici à 2009. Munis de 40 000 signatures, ils réclament aussi l'introduction en 2008 d'une bourse de transit alpin.

ÉLECTIONS

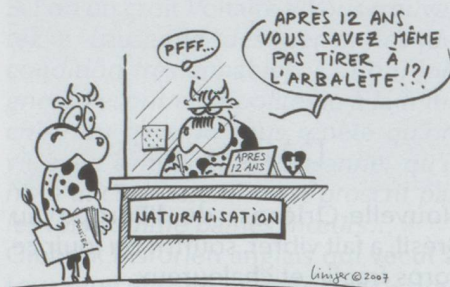
● L'UDC quittera le gouvernement et entrera dans l'opposition si ses



deux conseillers fédéraux Christoph Blocher et Samuel Schmid ne sont pas réélus cette année.

NATURALISATION

● La politique suisse de naturalisation est l'une des plus restrictives d'Europe. C'est ce que relève une étude de l'Université de Berne menée dans le cadre du programme national de recherche « Intégration et exclusion ». Les étrangers doivent résider douze ans en Suisse avant de déposer une demande de naturalisation, alors que dans l'Union euro-



péenne, ce délai s'échelonne entre 4 et 10 ans, a souligné le Fonds national suisse. Par ailleurs, dans la plupart des pays de l'Union, une naturalisation facilitée est prévue pour les étrangers de deuxième génération, ce qui n'est pas le cas en Suisse, note en outre l'étude.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Un peu moins de deux ans après le tsunami qui a dévasté les rivages de l'océan Indien, plusieurs programmes de reconstruction financés par la Suisse arrivent à leur terme. La réhabilitation de communautés de pêcheurs en Thaïlande, notamment, est achevée. La Confédération a engagé au total une aide de 35 millions de francs, surtout en Thaïlande, en Indonésie et au Sri Lanka.

JUSTICE ET POLICE

● Le nombre de contrôles d'alcoolémie et de vitesse ont plus que doublé entre 2003 et 2005, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les infractions en la matière ont par ailleurs légèrement baissé. Les disparités régionales sont importantes. En

2005, 5 % des usagers de la route ont été soumis à un alcootest, selon l'OFS. 7 % des Romands ont avoué avoir subi un contrôle, contre 4 % des Alémaniques et 3 % des Tessinois. Ces résultats ont été confirmés par les données transmises par la police. L'intensité des contrôles reste faible en comparaison internationale : en France, elle est de 14 % et en Finlande, de 35 %. Près de la moitié des conducteurs helvétiques estiment qu'il est improbable d'être soumis à un alcootest. Ils sont autant à appeler à augmenter la fréquence des contrôles sur ce sujet.

● En 2004, le peuple avait dit oui à « l'internement à vie des délinquants sexuels ou violents jugés dangereux et non amendables », sans qu'ils aient droit au réexamen de leur dossier. Alors que le parlement a l'obligation de faire une loi, la commission compétente du Conseil national refuse de légiférer. Elle estime qu'une détention à vie sans droit à réexamen de la situation de chaque criminel viole la Convention européenne des droits de l'homme. Les lois internationales primant, elle recommande donc une non-entrée en matière.

● Le conseiller fédéral Christoph Blocher et le ministre chilien de l'Intérieur Belisario Velasco ont signé à Santiago du Chili un accord de réadmission. Les deux pays s'y engagent à rapatrier leurs ressortissants en séjour irrégulier.

Un nombre important de mineurs sont détenus en Suisse en vue de l'expulsion. Plus de 355 cas ont été recensés en deux ans. La commission de gestion du Conseil national s'inquiète et demande une harmonisation des pratiques cantonales.



DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● La justice militaire a ouvert trois procédures pour des ventes illégales de matériel de l'armée sur Internet en 2006. L'armée suisse veut empêcher de nouveaux cas en renforçant les contrôles auprès de ses troupes, de son administration et des plateformes de ventes sur Internet. Les ventes sont illégales quand elles concernent un objet volé. Il en va de même lorsque du matériel est vendu sans que l'armée n'en ait jamais autorisé la vente libre ou que la Confédération en est le propriétaire exclusif. Les objets militaires soumis à la loi sur le matériel de guerre sont également interdits de vente libre. Elle est en revanche possible quand elle concerne les objets qui se trouvent sur le marché civil ou qui sont proposés lors de ventes de liquidation de l'armée. Tout matériel qu'un membre de l'armée est autorisé à garder après son licenciement peut aussi être revendu.

● La Suisse devrait serrer davantage la vis en matière d'exportations d'armes. Revenant sur une série de projets de vente ayant suscité la polémique, la commission de gestion du Conseil national recommande au Conseil fédéral de se montrer plus strict.

ÉCONOMIE

● La ministre de l'Économie, Doris Leuthard, a mis en consultation un projet qui permettrait aux produits légalement mis sur le marché en Europe de circuler librement en Suisse sans contrôle supplémentaire. Les marchandises pourraient ainsi être vendues dans notre pays, même si elles n'obéissent pas à toutes les réglementations helvétiques. Seules seraient maintenues l'interdiction de plomb dans les produits de construction et celle du phosphate dans les lessives, sécurité oblige. Avec cette reconnaissance unilatérale des règles européennes, la Suisse espère négocier la réciprocité avec l'UE pour les denrées alimentaires d'origine non animale et les produits agricoles (pizzas, blé, chocolat, fruits).

● Les magasins ne doivent pas pouvoir rester ouverts sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Conscient des réticences de la population, le Conseil fédéral refuse de franchir le pas. Il laisse en outre aux cantons le soin de fixer des limites à la libéralisation.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Le Tribunal fédéral se plie à la volonté des juges de Strasbourg. Il accepte la demande en révision d'un journaliste du Blick, dont il avait précédemment confirmé la condamnation pour instigation à violation du secret de fonction. Le journaliste enquêtait sur le casse du Fraumünster. Il avait interrogé une employée du parquet de Zurich et lui avait demandé si certains des individus recherchés avaient des antécédents.

● Le stress post-traumatique provo-



qué par un viol peut être pris en charge par l'assurance-accidents. Le Tribunal fédéral des assurances (TFA) l'indique dans une décision. Il déboute une compagnie d'assurances en litige avec une femme. À peine sortie de l'hôpital, cette assurée avait été violée par un homme ivre. Sous la menace d'un couteau, son agresseur lui avait imposé une fellation. Depuis, la victime souffre d'une grave dépression post-traumatique. L'assurance-accidents avait refusé de prendre en charge les prestations réclamées par l'assurée. Elle niait que les conditions d'un accident soient réunies. Le Tribunal des assurances sociales du canton de Zurich avait obligé l'assurance à prendre en charge les conséquences du stress post-traumatique.

● Une entreprise suisse ne pourra pas exporter 50 tonnes de piles usagées dans une filiale qu'elle possède en France. Le Tribunal fédéral a confirmé le veto mis à l'exportation de ces déchets. Berne avait rappelé que ces piles usagées doivent en principe être éliminées en Suisse où se trouve une installation adéquate.

TRANSPORTS, COMMUNICATION

● Des économies de 35 à 55 millions de francs sont possibles dans le cadre de la construction du tunnel de base du Ceneri, sur l'axe du Gothard des nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA). C'est la conclusion de l'Office fédéral des transports. Les économies seront notamment réalisées en utilisant un béton de qualité un peu inférieure là où les conditions géologiques le permettent. Le tunnel dont la mise en exploitation est prévue pour 2019 est devisé à quelque 2,2 milliards de francs. Longue de 15,4 km, la galerie sera empruntée par des trains de marchandises et de voyageurs.

● L'Association suisse des transports routiers (ASTAG) a demandé au Conseil fédéral de « renoncer pour l'instant à toute charge supplémentaire frappant le transport par route ». Ce dernier assure 80 % de l'approvisionnement des citoyens et de l'économie, selon une étude. La Suisse connaît déjà « de loin » les charges du transport routier les plus élevées par rapport aux pays voisins, estime l'ASTAG.

● L'espace aérien suisse sera ouvert aux avions civils américains cette année. L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a renouvelé son autorisation en l'absence de faits nouveaux concernant d'éventuels survols de la Suisse par la CIA en 2003.

● Les employés de La Poste verront leurs salaires augmenter cette année de 2,2 % à 2,4 %. Le géant jaune, le syndicat de la communication et Transfair sont parvenus à un accord. En 2006, la hausse de la masse salariale s'était élevée à 3,15 %.

Nouvelles fédérales

INTÉRIEUR

● Les adultes, à l'instar des écoliers, devraient à l'avenir également participer à des comparaisons internationales sur leur savoir. La Suisse observe l'élaboration d'un tel projet chapeauté par l'OCDE, mais sa participation n'est pas certaine. Contrairement à d'autres pays de l'OCDE, la Suisse dispose déjà de données sur les compétences de base des adultes. Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS) présentée en juillet, un Suisse sur six est incapable de lire et comprendre un texte simple et un sur douze ne peut converser dans la langue du lieu où il vit. Les Helvètes s'étaient révélés très bons en calcul, bons en résolution de problèmes et moyens en lecture.

● Cette année, *Pro Helvetia* accordera des subsides aux écrivains suisses ou établis en Suisse, des sommes de 10 000 à 40 000 francs. Le total de ces subsides s'est élevé à 650 000 francs pour 2006 et sera comparable cette année. Depuis 20 ans, 581 auteurs ont bénéficié de ce type de soutien de la Fondation suisse pour la culture.

● Sur papier ou sur la toile, la publicité pour les médicaments soumis à l'ordonnance est interdite. Depuis le 1^{er} janvier, les concepteurs de sites Internet des entreprises pharmaceutiques doivent se plier à des règles strictes afin de protéger les internautes. Le premier enjeu est de séparer clairement la publicité de l'information, le second de verrouiller la publicité destinée aux professionnels. Les concepteurs doivent aménager des accès sécurisés.

● Les hommes et les femmes devraient garder leur nom de famille après leur mariage et le conserver toute leur vie. Les couples qui le souhaitent pourraient toutefois choisir un patronyme commun. Les doubles noms, avec ou sans trait d'union, disparaîtraient. Le nom de famille des enfants devrait être choisi au plus tard lors de la naissance du premier. Voilà ce que propose une sous-commission du Conseil national, avec l'approbation de la commission des affaires juridiques.

FINANCES

● Au lendemain du « oui » suisse au milliard de cohésion, la Commission européenne a fait savoir qu'elle ne lâchait pas prise sur la fiscalité des cantons. Elle compte envoyer un document très ferme sur la question aux États membres de l'UE, un texte qui « dénoncera » les privilèges fiscaux accordés par certains cantons à des entreprises et « exigera de la Suisse qu'elle entreprenne les changements nécessaires dans ce domaine et qu'elle s'adapte aux règles européennes ». Bruxelles conteste ces privilèges fiscaux et affirme que cette pratique est contraire à l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et la Suisse. Berne maintient de son côté que ces privilèges fiscaux n'ont aucun lien avec l'accord de 1972.

AGRICULTURE



● Les producteurs de vins suisses pourront désormais utiliser des copeaux de bois de chêne sans le préciser sur l'étiquette. Le Conseil fédéral a décidé d'aligner le droit des denrées alimentaires sur la législation européenne.

● Un produit agricole estampillé « montagne », « alpage » ou « ferme » doit correspondre réellement à ces désignations. Le Conseil fédéral a adopté une ordonnance précisant le cahier des charges pour prétendre à ces labels. L'objectif est de protéger les produits agricoles contre une concurrence déloyale et de les rendre plus fiables aux yeux des consommateurs.

ENVIRONNEMENT

● Les Suisses agissent comme s'ils pouvaient compter sur trois planètes Terre. La consommation de la population suisse est près de trois fois supérieure aux ressources naturelles dont elle disposerait de manière durable, selon une étude de l'Office fédéral de la statistique.

● Les organisations écologistes pourront moins facilement contester des projets. Le Conseil des États a mis sous toit une révision de la loi sur la protection de l'environnement censée éviter les recours abusifs. Il a accepté de simplifier les prescriptions en matière d'études d'impact sur l'environnement. La révision de la loi, née d'une initiative parlementaire de Hans Hofmann (UDC/ZH), vise à combattre les abus et non à supprimer ce droit inscrit dans la législation depuis une quarantaine d'années. Selon le Conseil fédéral, ce texte devrait servir de contre-projet à l'initiative du PRD qui veut exclure les recours contre des projets de construction se fondant sur une votation populaire ou une décision d'un législatif.

● Lors de la Conférence sur le climat à Nairobi, Moritz Leuenberger a plaidé en faveur d'une taxe mondiale sur le CO₂. Selon lui, un tel impôt aurait un double avantage : il inciterait les grands producteurs de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions et assurerait des moyens financiers « suffisants et prévisibles » pour combattre les changements climatiques.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

